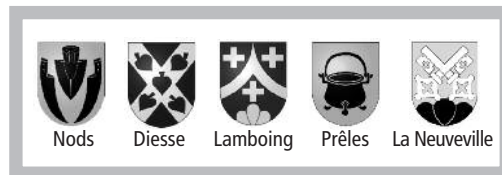


Feuille officielle du district de La Neuveville

No 33 - Vendredi 13 septembre 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 22 septembre 2013 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Initiative populaire « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire »
2. « Acceptez-vous la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (**Loi sur les épidémies, LEp**)? »
3. « Acceptez-vous la modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (**Loi sur le travail, LTr**)? »

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 22 septembre 2013 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 22 septembre 2013 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici le **23 septembre 2013, au plus tard.**

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,
tél. 032 752 10 10, compta@neuveville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme de
..... litres de mazout.

- Normal
 Eco

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél. :
Signature :
Date :

Livraison prévue dans le courant
du mois de septembre/octobre 2013

LE CONSEIL GENERAL est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs mercredi 18 septembre 2013 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2013
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 423'000.- pour la réalisation des chemins du Rêche nord et de Maupras est : arrêté du Conseil général (R. Morand)
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 146'611.20 TTC pour l'achat d'une nouvelle balayeuse : décision (R. Morand)
5. Vente de 3'082 m² extraits de la parcelle no 1516 – Demande au corps électoral de transférer au Conseil municipal la compétence de vendre cette portion de terrain communal au prix du marché : préavis au corps électoral (J.-P. Devaux)
6. Vente du feuillet 1834, extrait de la parcelle no 1516 et actuellement en droit de superficie, d'une contenance de 1'867 m² – Demande au Conseil général de transférer au Conseil municipal la compétence de vendre ce terrain communal au prix du marché : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
7. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Circulation aux Prés-Guëtins » (R. Matti)
8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (E. Farine-G. Olivieri) « Informations préalables aux membres des commissions » (R. Matti)
9. Position CM et décision CG sur la motion PLR (A. Binggeli) « Parking à vélos de la gare » (R. Morand)
10. Rapport CM en réponse au postulat PS (P. Friedli) « Avenir du CAJ à la gare ! » (F. Christen, I. Moeschler, R. Morand)
11. Interventions parlementaires et développements
12. Questions simples et traitement
13. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

VOTATION FÉDÉRALE DU 22 SEPTEMBRE 2013

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Nicolet-dit-Félix Christine

Vice-président : M. Marti José

Membres

Mmes et Mlles

Marques Alves Gonçalves Amstutz
Marti
Martin
Matter
Menoud
Mosimann
Nusser

Fernanda
Séverine
Johanna
Corinne
Elisa
Isabelle
Zahra

MM.

Marachly
Martin Romo
Mazenauer
Menétrey
Morina
Moser
Karim
Michael
Marcel
Sylvain
Hysni
Florent

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

Mme Wullschläger Christ Claudia et M. Mirante Giuseppe

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants**



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérante : Mme Doris Bischof, route de Bienne 167, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Roomarchitecture sàrl, M. Daniel Gonzalez, Lac 26a, 2014 Bôle.

Projet : Réorganisation des aménagements extérieurs, démolition et reconstruction d'un garage à voiture et agrandissement d'un balcon en façade sud du bâtiment existant, à la route de Bienne 167, sur la parcelle no 1455, ban de La Neuveville.

Zone : Hors zone à bâtir, dans le périmètre de protection de Chavannes.

Dérogation : Au sens de l'article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour une construction hors zone à bâtir.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Fondations : radier béton. Construction portante : Parois : béton/ossature bois. Façades : bardage bois. Toit : un pan (inclinaison 10°) ; tuiles terre cuite.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 septembre 2013 au 7 octobre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 septembre 2013
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Anton Gutmann, route de Bienne 4, 2520 La Neuveville.

Projet : Mise en place d'un garage préfabriqué à la place de la Gare 19A, sur la parcelle no 122, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Béton de couleur blanche avec toit plat.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 septembre 2013 au 14 octobre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 septembre 2013
Services techniques de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE « Midi actif »

« ENTRE LA JOURNEE DE TRAVAIL, LE TEMPS PASSE DANS LES TRANSPORTS, LES COURSES, LES ENFANTS... MOI LE SPORT, JE N'AI PAS LE TEMPS D'EN FAIRE... » ! MAIS AVEZ-VOUS SEULEMENT ESSAYE LE SPORT A MIDI ?

Oubliés la cantine de l'entreprise, le restaurant coûteux ou le sandwich avalé en vitesse en regardant ses courriels : l'activité physique à mi-journée, c'est tout bon ! Outre les traditionnelles vertus du sport, c'est un excellent moyen de relâcher la pression et de rester performant jusqu'au soir.

Quand manger ? Vous pouvez éventuellement prendre une petite collation, un fruit ou un laitage une heure avant ou une fois l'effort terminé. C'est aussi un très bon moyen pour perdre du poids.

Et si vous êtes quand même réfractaire à l'idée du sport le midi, un conseil : faites le test ! Venez essayer cette activité sportive que vous propose « Midi actif ». Il s'agit de renforcement musculaire et cardio. En effet, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois offre la possibilité à toutes les personnes, qu'elles travaillent ou non à La Neuveville et dans les communes du Pla-

teau de Diesse, de pratiquer un sport à midi, de 12h15 à 13h00.

Accompagnés d'un moniteur J+S, les participants ont la possibilité pour CHF 45. de participer à 9 séances. Les thèmes des activités sportives peuvent varier. Ce sport est donné dans une ambiance conviviale et ludique.

Allez-y ! Vous verrez, on se prend vite au jeu !

Ces cours auront lieu dans la salle de gymnastique du Collège du District, Prés-Guétins 17, 2520 La Neuveville (il y a possibilité de se doucher).aux dates suivantes, de 12h00 à 12h45 :

19.09.2013	07.11.2013
26.09.2013	14.11.2013
03.10.2013	21.11.2013
24.10.2013	28.11.2013
31.10.2013	

Vous pouvez vous inscrire en tout temps auprès de: ossm.sport@pom.be.ch ou auprès de Manon Racine au 032 635 49 50.

Inscription également sur le site : www.be.ch/sport-ossm

Des flyers sont à disposition au rez-de-chaussée de la Mairie.

Vacances Pour bouger !

Vous avez envie de bouger pendant vos vacances ?
Vous êtes motivés à vous dépenser et à vous amuser ?
Vous avez entre 5 et 99 ans ?

Nous vous proposons des activités poly-sportives pendant 2 heures par jour.
Les leçons seront encadrées par des moniteurs spécialisés.

Alors si vous êtes intéressé inscrivez-vous rapidement !!

Ossm
Rue des Fossés 1
2520 La Neuveville
Tél. 031 635 49 54
Mail : ossm.sport@pom.be.ch
Facebook : Sport Ossm

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires

GRATUIT

Vous êtes intéressé ?

Vous aimez faire du sport et vous pensez que c'est important pour votre santé ?
Alors venez pratiquer des activités poly-sportives avec des moniteurs spécialisés.
Il faut avoir entre 5 et 99 ans, les participants sont regroupés par tranches d'âge.

Infos :
Durée des cours : 2 heures par jour durant une semaine.
En cas d'absence injustifiée, des frais administratifs de Frs 40.- sont perçus.
Sports pratiqués : Judo, football, musique et mouvements, VTT, des parcours aventures et bien d'autres encore.
Vestiaires : ils seront accessibles sur place

Monsieur Madame

Nom Prénom

Date de naissance..... Adresse

NPA Localité.....

Tél: Mail :

Semaine : Tavannes du 08 au 12 avril 2013 Tramelan du 12 au 16 août 2013
La Neuveville du 14 au 18 octobre 2013

Inscrivez-vous rapidement en envoyant le coupon ou par téléphone auprès de notre office :

OSSM
Rue des Fossés 1
2520 La Neuveville
Tél : 031 635 49 54
Mail : ossm.sport@pom.be.ch

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbr-fsa.ch



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

SEPTEMBRE
Lundis 16
Samedi 21

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

VOTATION POPULAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2013 EN MATIÈRE FÉDÉRALE

Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Balmer Daniel
Membres : Baumann Jonathan
Béguelin Caudoux Noémie

Bureau de dépouillement :

Présidence : Balmer Daniel
Membres : Baumann Jonathan
Béguelin Caudoux Noémie
Balmer Erika
Benoit Christophe

Membre suppléant : Baumgartner Sven

Administration : Sunier Viviane

CONSEIL COMMUNAL

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 14 septembre de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.



RACLETTE AU CLAIR DE LUNE

Vendredi, 20 septembre 2013
à partir de 18h00 au Télési de Nods

A gogo CHF 20.-
Portion CHF 5.-

Histoires et légendes racontées par Gersendre
Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux
Le comité SDN



ELECTIONS COMMUNALES

Le Conseil communal a fixé au dimanche 24 novembre 2013 l'élection

a) de 6 membres du Conseil communal
b) du maire

pour une nouvelle période administrative de quatre ans (2014-2017).

a) Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Nods, **les listes des candidats / candidates doivent être déposées auprès du secrétariat communal** au plus tard jusqu'au 44e jour précédant le scrutin (vendredi à 12h), **soit le vendredi 11 octobre 2013 à midi.**

Des listes de candidatures peuvent être retirées à l'administration communale.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes, habilités à voter en matière communale (au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates **pour la même fonction**. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour un même organe. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, le secrétaire communal les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39e jour avant le scrutin (mercredi, à 12h). Ils ou elles seront biffés sur les autres. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffés de toutes les listes de candidats et candidates.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir. Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus d'une fois sur la liste.

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a

été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Deux ou plusieurs listes électorales peuvent être apparentées par une déclaration concordante de signataires ou de leurs mandataires au plus tard jusqu'au 39e jour avant le scrutin (mercredi, à 12h). Entre listes apparentées, le sous-apparement n'est pas autorisé.

b) **Les listes des candidats / candidates à la Mairie doivent être déposées auprès du secrétariat communal** au plus tard jusqu'au 44e jour précédant le scrutin (vendredi à 12h), **soit le vendredi 11 octobre 2013 à midi.**

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes, habilités à voter en matière communale (au moins 3 mois de résidence dans la commune).

Informations complémentaires

La possibilité de candidature au Conseil communal et à la Mairie est ouverte.

L'élection des membres du Conseil communal a lieu selon le système proportionnel. Lorsque le nombre des candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

En ce qui concerne l'élection du Maire, qui a lieu au système majoritaire, si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le maire est élu tacitement. Si aucun/e candidat / candidate n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, le Conseil communal ordonne un deuxième tour, trois semaines après, **soit le dimanche 15 décembre 2013**. Est élu(e) le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour le surplus, prière de consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Nods. Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

CONSEIL COMMUNAL

Nods, le 13 septembre 2013

NODS TOURNOIS OPEN DE PÉTANQUE

Notre désormais traditionnel
tournois de pétanque aura lieu le
SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2013

Au stand de tir de Nods.
Inscriptions sur place dès 9h00.
Début des matchs à 9h30 précise

Prix : 15 frs par adultes, 5 frs
par enfants jusqu'à 14 ans

Prix à chaque participant
Restauration sur place





Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

CARTE JOURNALIÈRE CFF

Les personnes intéressées par une carte journalière CFF pour un montant de Fr. 40.- peuvent s'adresser à la commune de la Neuveville.

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 14 et 15 septembre 2013, le gardiennage sera assuré par M. Gabriel Zürcher.
Le Comité

INVITATION À TOUS LES CITOYENS DU PLATEAU DE DIESE !

Durant le mois de septembre 2013 aura lieu la semaine du goût !

Dans le cadre de cette semaine, le Conseil communal a décidé de se mettre au fourneau et de vous inviter gratuitement à venir déguster un menu concocté tout spécialement et nommé :

« Bouquet gourmand »

Date : Vendredi 27 septembre 2013
Heure : 19h00
Lieu : Salle du Complexe du Cheval Blanc,
Lamboing

Collecte, boissons payantes.

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de l'administration communale 032 315 11 70 d'ici le 20 septembre 2013.

Le Conseil communal

ELAGAGE DES HAIES, ARBRES ET BUISSONS

Les haies, arbres et buissons situés trop près des routes ou qui surplombent l'espace réservé à la chaussée mettent en danger non seulement les usagers de la route, mais également les enfants et piétons. Afin d'éviter de tels dangers et également faciliter le travail de la voirie durant la saison hivernale, nous vous rappelons les dispositions légales en vigueur selon l'art. 79 L sur l'introduction du Code civil suisse qui précise :

« Pour les arbres et buissons plantés après l'entrée en vigueur de la présente disposition du 07.06.1970, on observera à tout le moins les distances à la limite, respectivement à la chaussée, suivantes, calculées jusqu'au milieu de l'endroit où se trouve la plantation :

- 5 m pour les arbres à hautes tiges qui ne sont pas des arbres fruitiers, ainsi que pour les noyers
- 3 m pour les arbres fruitiers à hautes tiges
- 1 m pour les arbres fruitiers nains, les arbres ornementaux et les espaliers, pour autant qu'ils soient constamment taillés en vue de ne pas dépasser une hauteur de 3 m
- 50 cm pour les buissons ornementaux d'une hauteur de 2 m au plus, ainsi que pour les buissons à baies et les vignes.

Ces distances seront observées aussi pour les arbres et buissons sauvages. »
Nous vous prions dès lors de bien vouloir effectuer la taille nécessaire jusqu'au

8 novembre 2013

Passé ce délai, les travaux qui n'auront pas été effectués conformément aux indications ci-dessus seront exécutés aux frais des propriétaires.

Administration communale

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,
appels d'urgence



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch



PROCHAINE RENCONTRE DU GROUPE DE TRICOT

mardi 24 septembre à 19h30
à la maison de paroisse de Diesse
Participation : 10.-

**BIENVENUE A TOUTES ET A VOS AIGUILLES
ET PELOTES, MESDAMES !**

Le COA Lamboing et le GAD Diesse
organisent conjointement un

VIDE-GRENIERS

le dimanche 6 octobre de 8h00 à 17h00
à la halle-cantine de la Côte à Lamboing

Restauration et diverses animations.
Emplacement : 10.- couvert
(gratuit pour les enfants).

Renseignements et inscriptions :
gad.diesse@gmail.com / 032 315 12 60

COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien remplir le bulletin de commande ci-dessous et le remettre au bureau communal ou au garde-forestier de triage M. Philippe Mottet (tél : 079 631 46 87 ou 032 323 88 19).

Hêtre, quartelage
Raisineux, quartelage Prix du stère : fr. 80.-

..... **BULLETIN DE COMMANDE**
(à découper)

Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

..... stères hêtre quartelage
.....stères résineux quartelage

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature

Chaque minute dans le monde,
un enfant perd la vue!

Offrez la vue avec seulement
50 francs!



CP 80-303030-1 • 8027 Zurich
www.cbmswiss.ch

cbm
mission chrétienne
pour les aveugles



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU CHASSERAL

Nous allons entreprendre **dès le lundi 9 septembre 2013** des travaux de réfection à la rue du Chasseral. Ceux-ci dureront environ deux semaines.

Nous mettrons tout en œuvre, ainsi que l'entreprise mandatée pour ces travaux, pour limiter au maximum les désagréments. Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir respecter la signalisation mise en place sur le chantier, afin d'éviter tout dégât.

Par ailleurs, il va bien entendu de soi que nous nous tenons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale

COURSE ANNUELLE 2013 "FIL D'ARGENT"

Groupe des Aînés de Prêles

Vendredi 20 septembre 2013 - rendez-vous à 09h30 au funiculaire

La course annuelle du groupe des aînés aura lieu le vendredi 20 septembre 2013. Il s'agit d'une croisière sur les trois lacs.

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au 14 septembre 2013 au plus tard.**

Pour cette sortie, vous devez vous munir de votre carte d'identité, ainsi que de votre abonnement 1/2-tarif si vous en possédez un, ceci pour l'achat des billets.

Pour tout renseignement sur cette excursion, vous pouvez appeler Mme Francine Giauque au 032 315 23 79.

Nous espérons vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

TALON D'INSCRIPTION À LA COURSE ANNUELLE 2013 "FIL D'ARGENT"

Nom(s) :

Prénom(s) :

Rue :

No de tél. :

A retourner **jusqu'au 14 septembre 2013 au plus tard** à Mme Francine Giauque, Le Rafour 26, 2515 Prêles

TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DU REMANIEMENT LA BAUME / LA PRAYE

Nous allons entreprendre **dès le lundi 16 septembre 2013** et ce jusqu'au 27 septembre 2013 environ des travaux de réfection des chemins du remaniement pour les portions "La Baume - La Praye", ainsi que "La Praye".

Nous mettrons tout en œuvre, ainsi que l'entreprise mandatée pour ces travaux, pour limiter au maximum les désagréments. Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir respecter la signalisation mise en place sur le chantier, afin d'éviter tout dégât.

Par ailleurs, il va bien entendu de soi que nous nous tenons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale

ASPHALTAGE DU CHEMIN DES LABOURS

Nous avertissons la population que les travaux d'asphaltage du chemin des Labours vont commencer incessamment. Durant ces travaux le chemin sera difficilement praticable.

Nous mettrons tout en œuvre, ainsi que l'entreprise mandatée pour ces travaux, pour limiter au maximum les désagréments. Nous vous remercions

d'ores et déjà de bien vouloir respecter la signalisation mise en place sur le chantier, afin d'éviter tout dégât.

Par ailleurs, il va bien entendu de soi que nous nous tenons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale



Société de Développement et d'Embellissement de Prêles
MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Hôtel de l'Ours, Prêles
09h00 à 12h30
Samedi 5 octobre 2013

Prenez votre récipient pour le lait de la ferme !

La bourse « tutti.sdep », où donner une seconde vie aux objets qui sont devenus inutiles pour vous, aura de nouveau lieu. Venez vendre ou échanger toutes sortes d'articles: sport, jardin, meubles, machines, jeux, etc... La bourse fonctionne en gestion individuelle, merci à chacun qui désire avoir un petit stand de prendre sa propre table (ou couverture) et tout le matériel dont il a besoin.

Cette annonce tient lieu d'invitation!

Les producteurs et participants à la bourse sont priés de s'inscrire auprès de Mme Katja Steiner au 032 315 13 82.

Tournoi des 3 raquettes populaire

tennis - ping-pong - badminton

les samedi 28 et dimanche 29 septembre 2013

au Centre sportif du plateau à Prêles



Location Club-House avec dortoirs
Journées sportives pour les écoles

Tennis de Prêles
Willy Voutat
Route de Châtillon 1a
2515 Prêles

Tél +41 (0)32 315 13 56
GSM +41 (0)79 574 69 34

Inscription sur place :

samedi de 10.00 hres à 17.00 hres

dimanche de 10.00 hres à 17.00 hres

Organisateurs :

Centre sportif du plateau

Badminton

La Société de Développement et d'Embellissement de Prêles SDEP
(en cas de pluie, sources des 2 raquettes)

Nouvelles de l'administration

Davantage de marge de manœuvre pour les communes

Les plans sectoriels de la navigation de plaisance, que le Conseil-exécutif du canton de Berne a approuvés, confèrent une plus grande marge de manœuvre, mais aussi davantage de responsabilités aux communes bernoises en matière de planification des places d'amarrage de bateaux. Ils entreront en vigueur début 2014.

Le Conseil-exécutif a adopté deux nouveaux plans sectoriels de la navigation de plaisance s'appliquant, pour l'un, aux lacs de Thoune et de Brienz, et, pour l'autre, à la partie bernoise des lacs de Bienna et de Neuchâtel. Tous deux se substitueront en début d'année prochaine aux plans directeurs, qui remontent aux années 1990. Lors de la conférence de presse qu'il a donnée vendredi (6 septembre), à Interlaken, le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus s'est dit convaincu que ces nouveaux plans sectoriels sont des outils adéquats pour concilier les conflits d'intérêt sur les lacs : ils ouvrent de nouvelles voies à l'expansion du tourisme et des sports nautiques dans des zones appropriées, tout en servant efficacement la préservation des zones sensibles et du paysage. Réduits à l'essentiel, ce sont des instruments souples et évolutifs si nécessaire.

Les places d'amarrage en point de mire

Les nouveaux plans sectoriels se concentrent sur les places d'amarrage, fixant les zones où il est possible ou impossible d'en créer de nouvelles. Ils subdivisent à cet effet le rivage en trois types de secteurs de réglementation : les secteurs d'exclusion, où la création de nouvelles places d'amarrage est impossible, les secteurs de consolidation, qui peuvent accueillir les places d'amarrage déplacées et où un petit nombre de places peut être créé, et les secteurs à examiner, offrant la possibilité de réaliser des projets d'envergure.

Elaboration de plans d'affectation par les communes

Avant de pouvoir construire un nouveau ponton, il faut définir un plan d'affectation. Contraignants pour les autorités, les plans sectoriels habilent les communes riveraines des lacs à élaborer, pour les secteurs de consolidation et les secteurs à examiner, des plans d'affectation qui s'imposent aux propriétaires fonciers. Cette réglementation constitue une particularité en ce sens que la surface des lacs relève de la souveraineté cantonale et que les communes ne pouvaient jusque-là pas la planifier.

Des plans directeurs depuis 30 ans

Le canton de Berne dispose de plans directeurs pour la navigation de plaisance depuis une trentaine d'années. A la fin des années 1970, on s'est aperçu que la construction de places d'amarrage était trop importante et trop rapide, au détriment parfois d'importants aspects de la protection de la nature et des sites. Les plans directeurs de la navigation de plaisance des première et seconde générations ont permis de maîtriser cette évolution. Mais les plans actuels ne répondent plus aux exigences légales et sont remplacés par de nouvelles réglementations.

Rapport 2013 sur les écoles moyennes les gymnases en bonne voie

Quatre ans après le premier rapport sur les écoles moyennes, l'Office de l'enseignement secondaire du second degré et de la formation professionnelle apporte plusieurs éclairages

sur l'évolution du gymnase dans le canton de Berne depuis 2009 et dresse un bilan. Son second rapport sur les écoles moyennes fait état d'avancées en matière de préparation à l'enseignement supérieur, de qualité de la maturité et de comparabilité des exigences. Il présente également les enjeux de demain et des champs d'action. Ce second rapport sur les écoles moyennes sera présenté et débattu lors de la Conférence sur les écoles moyennes du 5 septembre prochain.

Publié en 2009, le premier rapport sur les écoles moyennes brossait un tableau exhaustif de la situation des gymnases dans le canton de Berne. Il faisait suite à un débat animé autour du pilotage de la formation gymnasiale et a permis de dégager des mesures dans divers champs de développement. Mais l'évolution de l'école et de l'enseignement prend du temps. C'est pourquoi le second rapport sur les écoles moyennes se définit plus comme un bilan intermédiaire et n'ouvre aucun grand chantier. Au travers d'études réalisées par l'Office de l'enseignement secondaire du second degré (OSP) et de contributions de divers auteurs, il apporte un éclairage sur les champs d'action suivants : profil et positionnement du gymnase, préparation à l'enseignement supérieur, qualité des gymnases, filière exempte de stéréotypes de genre et développement du personnel. Le rapport sur les écoles moyennes sera présenté aux responsables politiques, ainsi qu'aux gymnases et aux acteurs de la formation, qui en débattront lors de la Conférence sur les écoles moyennes au gymnase du Neufeld, à Berne, le 5 septembre prochain.

Une meilleure compréhension mutuelle grâce à la Commission gymnase – haute école

La coopération entre le gymnase et les hautes écoles est capitale pour optimiser les modalités de passage d'un niveau à l'autre. La création de la Commission gymnase – haute école a permis d'accroître la compréhension mutuelle entre ces deux niveaux d'enseignement. Il s'agit maintenant d'intensifier leur dialogue, en l'étendant notamment au corps enseignant des gymnases et des hautes écoles.

Lancement du projet « Plus d'autonomie dans l'apprentissage »

La préparation à l'enseignement supérieur passe aussi par un renforcement des compétences transversales. Au cours des quatre dernières années, le projet cantonal « Plus d'autonomie dans l'apprentissage » (PAA) a contribué à améliorer les capacités d'apprentissage autonome des élèves de gymnase et les a aidés à mieux cibler le développement de leurs compétences transversales. Des enseignants du gymnase ont suivi des formations continues cantonales pour élaborer des unités d'enseignement types, qui ont été mises à la disposition de l'ensemble des enseignants sur une plateforme Internet. La prochaine étape consistera pour les gymnases à intégrer des unités d'enseignement dédiées à l'apprentissage autonome dans leur programme d'enseignement.

Pas de standardisation générale des examens

Le canton de Berne mise, d'une part, sur le plan d'études cantonal et, d'autre part, sur la Commission cantonale de maturité (CCM) et les directives cantonales sur les examens de maturité, plutôt que sur une standardisation générale des examens. Les experts aux examens de la CCM analysent systématiquement la comparabilité des épreuves de maturité et en rendent compte au personnel enseignant et aux directions d'école.

Les écoles elles-mêmes travaillent à la comparabilité des exigences. Les enseignants conçoivent des examens communs organisés périodiquement dans différentes disciplines. L'objectif est de développer une culture gymnasiale de l'examen commun.

Choix de la meilleure filière, développement ciblé du personnel

Reprenant la devise de l'OSP selon laquelle il faut développer le potentiel et exploiter les ressources, le rapport sur les écoles moyennes étudie comment aider les jeunes à choisir l'orientation qui leur convient le mieux. L'objectif est qu'ils s'orientent en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs dons, et non selon des critères socio-économiques ou des stéréotypes de genre.

Le rapport sur les écoles moyennes montre également que le potentiel des enseignants peut encore être accru en ciblant la politique de développement du personnel des gymnases. Il apparaît que le développement du personnel dans l'école est un vecteur majeur d'une bonne culture scolaire.

Les gymnases sont favorables à un cursus continu de quatre ans

La qualité de la formation gymnasiale dépend enfin et surtout de la durée de formation, car il faut du temps pour bien se former. Berne est le seul canton alémanique dans lequel les élèves ne passent pas tous au moins quatre ans au gymnase. Le rapport sur les écoles moyennes ne s'étend pas sur la question, car le rapport gouvernemental relatif au passage au gymnase dès la 9e année est actuellement en consultation. Les gymnases n'ont toutefois aucun doute qu'un cursus gymnasial continu de quatre ans est un facteur significatif pour la qualité de la formation gymnasiale dans le canton de Berne.

Parution de l'annuaire 2013 du Service archéologique du canton de Berne

Le Service archéologique du canton de Berne présente au public son annuaire « Archéologie bernoise 2013 » à la Rathaushalle de Thoune mardi 10 septembre prochain. Deux exposés sur la première période du développement de la ville de Thoune constitueront les points forts de cette présentation.

Le boom persistant de la construction a des conséquences directes sur le travail du Service archéologique. Les excavations menacent de manière irréversible des biens culturels et imposent des fouilles de sauvetage en de nombreux endroits. Ces dernières, plus ou moins importantes, ont été au nombre de 45 en 2012 dans le canton de Berne. Si on ajoute d'autres mesures préventives, le Service archéologique est intervenu près de 264 fois sur le terrain l'an dernier.

L'annuaire « Archéologie bernoise 2013 » rapporte les résultats des fouilles de sauvetage et d'autres recherches archéologiques. Dans 19 brefs articles et sept contributions plus longues, les archéologues exposent de manière à la fois passionnante et documentée ces découvertes et illustrent ainsi le large éventail de leurs activités.

Richement illustré, l'ouvrage sera présenté au public mardi 10 septembre, à partir de 19h30, à la Rathaushalle de Thoune. Les débuts du développement de la ville de Thoune, auxquels sont consacrées deux contributions importantes dans l'annuaire, tiendront la vedette.

Nouvelles de l'administration

Grindelwald se porte candidate

Soutenue par plusieurs destinations touristiques du canton de Berne, Grindelwald se porte candidate pour accueillir le futur centre national de sports de neige. La commune a remis son dossier de candidature au directeur de la police et des affaires militaires Hans-Jürg Käser à l'attention du Conseil-exécutif. Celui-ci va maintenant examiner le dossier de Grindelwald, qui postule au nom du canton de Berne, avant de le transmettre à l'Office fédéral du sport. Les cantons ont jusqu'à la fin septembre pour remettre leur candidature à la Confédération.

Judi dernier (5 septembre), des représentants de la commune de Grindelwald, des remontées mécaniques et de l'office du tourisme ont remis au canton le dossier de candidature « Grindelwald, centre national de sports de neige ». Le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires, en a pris livraison au nom de tout le Conseil-exécutif. Ce volumineux dossier est le fruit d'une intense réflexion à laquelle ont participé des représentants de la commune de Grindelwald et d'offices cantonaux, de l'office du tourisme de Grindelwald, des Chemins de fer de la Jungfrau et de la société de remontées mécaniques Gondelbahn Grindelwald-Männlichen AG, ainsi que divers soumissionnaires externes. Le dossier de candidature répond aux exigences de l'appel d'offres de l'Office fédéral du sport. Il montre notamment toute l'étendue des possibilités de sports de neige qu'offrent Grindelwald et ses environs. Il présente également toutes les infrastructures dont dispose le village pour l'hébergement, la formation et la pratique de loisirs et de sports, ainsi que toute la gamme d'activités de loisir et de sport qu'il est possible de pratiquer, en été et en hiver, aux alentours de Grindelwald.

Dossier transmis à la Confédération d'ici fin septembre

Les représentants de la destination de Grindelwald se disent convaincus que la candidature de la commune est, à maints égards, à la hauteur des autres concurrents nationaux. Grindelwald est en effet dédiée au sport et à la jeunesse, propose un large éventail d'activités sportives, même en été, et garantit un bon niveau d'enneigement six mois sur douze. La région de Meiringen-Hasliberg et la commune de La Lenk, qui envisageaient toutes deux de se porter candidates, soutiennent sa candidature. Après une évaluation préliminaire intracantonale, ces deux destinations ont décidé, début août, de retirer leur candidature pour laisser le champ libre à Grindelwald. Pour les trois communes et la région de l'Oberland oriental, la candidature de Grindelwald est une chance unique et un signal fort pour le développement de la région.

Le canton va procéder à un contrôle formel du dossier de candidature de Grindelwald, qui sera ensuite examiné par le gouvernement. Le canton de Berne doit remettre sa candidature à l'Office fédéral du sport d'ici fin septembre. Une première décision fédérale quant au site d'implantation d'un centre national de sports de neige est attendue avant la fin de cette année.

Nouvelle hausse du chômage due à la fin des formations

Le nombre de chômeurs a augmenté le mois dernier dans le canton de Berne pour s'établir

à 12 152 personnes, soit 334 de plus qu'à la fin juillet. Le taux de chômage se maintient à 2,2% (Suisse : taux inchangé de 3,0%). Comme en juillet, cette hausse touche principalement les jeunes et jeunes adultes en fin de formation qui arrivent sur le marché du travail mais n'ont pas encore trouvé de solution.

Le canton de Berne a recensé 300 chômeurs de plus parmi les jeunes (15-24 ans) le mois dernier. Cette évolution est typique des mois de juillet et d'août, car les jeunes ne trouvent pas tous immédiatement une place d'apprentissage ou un emploi à l'issue de leurs études ou de leur formation professionnelle.

C'est dans le commerce, l'entretien et la réparation d'automobiles, ainsi que dans le secteur de l'enseignement que la croissance du chômage est la plus marquée, tandis que ce dernier recule dans la construction, la métallurgie et l'industrie des machines, le trafic et les transports ainsi que l'information et la communication.

Le chômage a progressé dans 8 arrondissements administratifs bernois sur 10. Fin août, le taux de chômage allait de 0,9% (Interlaken-Oberhasli) à 3,6% (Bienne).

Le canton de Berne compte ainsi 1834 chômeurs de plus que l'année dernière à la même époque.

Emanant essentiellement de l'industrie, 39 demandes de chômage partiel ont été déposées pour 547 personnes (contre 32 demandes pour 593 personnes en juillet).

Conventions intercantionales pour la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté, à l'intention du Grand Conseil, la loi concernant l'adhésion du canton de Berne aux conventions intercantionales sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et sur la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel. La Haute Ecole Arc (HE Arc) fait partie de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. La loi doit être révisée, afin d'adapter l'organisation et le fonctionnement de la HE Arc à la nouvelle convention sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. Suite au regroupement d'une grande partie des sites de formation à Neuchâtel, la nouvelle convention sur la HE Arc prévoit un socle d'infrastructures et des services centraux financés par les trois cantons. Les coûts sont répartis à raison de 60% à la charge du canton de Neuchâtel et de 20% à la charge de chacun des cantons de Berne et du Jura. Par rapport à ce que prévoyait l'ancien concordat, cette nouvelle réglementation réduit les coûts à la charge du canton de Berne, d'un montant estimé à un million de francs par an.

Réorganisation de la Commission cantonale d'éthique

Le Conseil-exécutif bernois a donné son feu vert à une réorganisation de la Commission cantonale d'éthique (CCE). A compter du 1er janvier prochain, les comptes de la CCE seront intégrés dans les comptes publics et sa comptabilité sera tenue par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Le personnel de la commission sera également incorporé à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale au 1er janvier 2014. La CCE évalue d'un point de vue éthique les essais cliniques sur l'être humain et contrôle leur qualité scientifique. Les essais doivent répondre aux règles

internationales et requièrent dans tous les cas une légitimation étatique, en l'occurrence par la Commission d'éthique.

Ordonnance sur les droits politiques

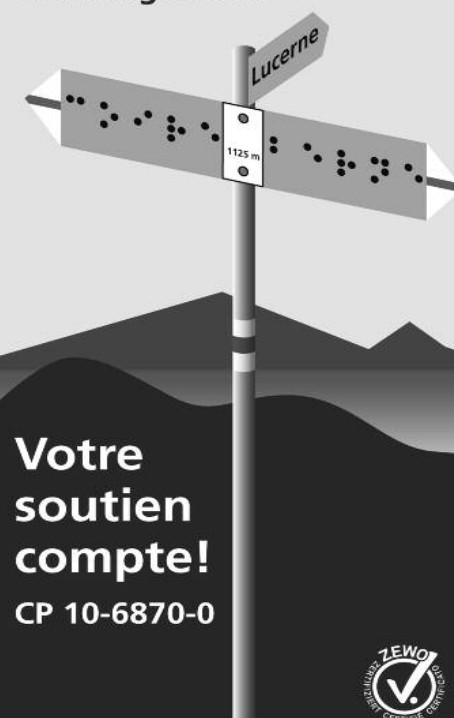
Le gouvernement cantonal bernois a adopté le texte entièrement révisé de l'ordonnance sur les droits politiques. Cette ordonnance met en œuvre la loi sur les droits politiques, que le Grand Conseil a adoptée en seconde lecture lors de sa session de juin dernier. Elle fixe les modalités de vote par correspondance, de dépouillement des bulletins de vote et de recomptage et définit précisément les tâches des autorités.

Subventions en faveur d'une réserve forestière dans la commune de Nods

Une réserve forestière va être aménagée dans la commune de Nods, sur le versant sud du Chasseral. Elle doit servir à préserver et à favoriser des espèces animales et végétales rares, ainsi qu'à préserver les pâturages boisés, emblèmes de l'histoire culturelle de la région. Des mesures spécifiques sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. Pour les financer, le gouvernement cantonal bernois a alloué des subventions d'un montant total de 355 000 francs pour 2013 à 2022.

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!



Votre soutien compte!

CP 10-6870-0



Fédération suisse des aveugles et malvoyants

www.sbv-fsa.ch

